



**OBJET DEMANDE DE REPORT A LA RENTREE SCOLAIRE 2014-15
DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Réf. 2013-14 - feuillet 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 MARS 2013
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, , Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

Absente excusée : Bénédicte VI VI ANT

Secrétaire de séance : Olivier VORMS

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 8

Vu le Code de l'Education.

Vu le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Considérant la réunion du 18 février 2013 avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Considérant les conclusions de la réunion du 21 février 2013 entre la Municipalité et le Directeur de l'école élémentaire tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires :

Le Décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le Décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4.5 jours.

Cela étant, le Décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en application de la réforme. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du Directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- Les incertitudes concernant l'encadrement des activités.
- Les incertitudes concernant les financements.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.
- De charger Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des services de l'Education nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le report de la réforme pour l'Ecole Communale de Nonglard.



**OBJET : DEMANDE DE REPORT A LA RENTREE SCOLAIRE 2014-15
DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Réf.2013-14 -feuille 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 MARS 2013
A 20H00**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 18/03/2013

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 25/03/13

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le :